



### ÂGE D'ADMISSION

- Cinq ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour les élèves de l'enseignement préscolaire (maternelle).
- Six ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour les élèves du primaire.

### POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

**Inscription à l'enseignement préscolaire (maternelle),  
au primaire ou au secondaire**

**Inscription au service de garde**

**Inscription d'un élève qui fréquente actuellement une école  
ne faisant pas partie de notre commission scolaire**

Les parents doivent se présenter du 6 au 10 février 2017 au secrétariat de l'école de leur quartier, avec les documents suivants :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Le dernier bulletin scolaire émis (sauf pour le préscolaire);
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève);
- La carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) de l'enfant;
- Les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter en cas d'urgence.

Les écoles primaires seront ouvertes jusqu'à 19 h, le mercredi 8 février 2017.

### **Inscription au préscolaire d'un élève qui fréquente actuellement le programme Passe-Partout**

Un formulaire personnalisé sera disponible au secrétariat de l'école de quartier. Les parents devront aller remplir et signer ce formulaire, du 6 au 10 février 2017.

### **Inscription d'un élève qui fréquente déjà une de nos écoles et qui poursuivra au primaire ou en 1<sup>er</sup> secondaire**

Ces élèves recevront un formulaire personnalisé par leur enseignant. Les parents devront le retourner rempli et signé à l'école, au plus tard le 10 février 2017.

### **Inscription d'un élève qui fréquente déjà une de nos écoles et qui poursuivra en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire**

Ces élèves recevront un formulaire « Choix de cours » à l'école, à la suite de la parution du deuxième bulletin de l'année scolaire en cours (mars 2017). Le formulaire devra être rempli, signé et retourné à l'école.

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION,  
VEUILLEZ CONTACTER VOTRE ÉCOLE DE QUARTIER.**

### **Programme Passe-Partout (pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017)**

Ce programme éducatif est offert gratuitement aux enfants de 4 ans et à leurs parents qui résident sur le territoire de la Commission scolaire. Il se déroulera de septembre 2017 à mai 2018 :

- Huit rencontres parents / enfants (une fois par mois)
- Huit ateliers enfants uniquement (une fois par mois)

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école de votre quartier, du 6 au 10 février 2017, avec les documents suivants :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève);
- La carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) de l'enfant.

Pour plus d'information sur le programme Passe-Partout :  
418 666-4666, poste 6014

### **Inscription à l'enseignement préscolaire 4 ans (maternelle 4 ans) 2017-2018**

Nous vous invitons à surveiller notre site Internet au printemps 2017, au [csdps.qc.ca](http://csdps.qc.ca), pour connaître les détails.

### **À lire sur notre site**

Rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire

